



Dialogue So... quoi ?

En octobre 2016, notre Directeur Général, Bruno PARENT (qui, comme son nom ne l'indique pas, est tout sauf paternaliste) lors d'un groupe de travail dit de "dialogue social" a annoncé comment il entendait s'asseoir sur les droits de représentativité des agents. Qu'on vous explique.

Selon leur représentativité issue du résultat des élections professionnelles, les organisations syndicales se voient attribuer un contingent d'autorisations syndicales d'absence (appelées maintenant Crédit de Temps Syndical ou CTS) pour permettre aux militants d'exercer leur activité syndicale (visites de sites, HMI, rédaction et distribution de tracts, du journal local, ...).

Mais pour les activités des représentants des personnels élus dans les instances (CTR, CTL, CAPN, CAPL, ...) les autorisations syndicales d'absence sont fournies par l'Administration (ASA15 pour être précis) et s'ajoutent au contingent des OS. La pratique pour les CAPN voulait qu'un groupe de travail définisse le nombre de jours de préparation nécessaires à l'étude des dossiers par les représentants nationaux selon le volume des dossiers à traiter. Cette période préparatoire peut aller de quelques jours à presque une semaine. Autant d'ASA15 à fournir.

Or, notre bon Bruno a décidé que l'Administration ne proposerait plus que l'équivalent de la durée de la CAPN au temps préparatoire pour les élus titulaires, pour les élus suppléants il n'y a plus rien pour la préparation et leurs frais de déplacement s'ils viennent siéger avec les titulaires ne sont plus pris en charge.

Ce grand promoteur du dialogue social considère que si les organisations syndicales veulent plus de temps, elles n'ont qu'à pomper sur leur contingent de CTS, que par ailleurs il s'évertue à réduire d'année en année.

Aujourd'hui c'est le droit à une défense et à une représentation des agents digne de ce nom qui est mis en question.

Des OS autres que la CGT ont fait le choix de la

"professionnalisation" syndicale : elles désignent des militants permanents qui bénéficient d'une année de CTS indifféremment de leurs activités. Celles-là, confortées dans leur mode de fonctionnement, n'ont guère bronché. La CGT, qui met en avant l'agent militant et acteur du syndicat et ne désigne pas de permanents, dénonce cette réduction de fait des droits à la défense et à la représentativité des agents et invite l'ensemble des personnels à signer la pétition disponible à l'adresse suivante :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/petition-dialogue-social-la-dgfp-veut-vous-baillonner>



----- !
Eh oui, ce titre est plus ou moins ce que vous avez entendu des vœux de notre directeur général. Parus début janvier, mis à l'honneur sur Ulysse (et toujours à l'honneur au moment de la rédaction de cette Cigogne), notre cher Bruno s'est fendu d'une longue vidéo pour vous souhaiter une excellente année, puisque la DGFIP existe toujours envers et contre tout.

Mais... car il y a un mais, comme souvent. Le problème avait déjà été soulevé l'année dernière mais notre Bruno National n'en a pas tenu compte. La Cigogne l'informe donc à nouveau : les humbles agents à qui Monsieur prétendait s'adresser n'ont pas de son sur leurs ordinateurs. C'est une chose considérée inutile par les directions. Les plus chanceux avaient donc la possibilité de regarder une tête remuer ses lèvres sans rien y comprendre. Les plus malchanceux (ou heureux, selon le point de vue) n'avaient même pas pu lancer ladite vidéo, puisque les plugins nécessaires n'avaient pas été installés sur leurs postes ou n'étaient pas à jour.

On peut donc dire que notre directeur bien-aimé a prononcé son beau discours dans le vent.

RIFSEEP : du réchauffé en pire

“Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans...”

Nous avons tous perdu de vue une époque, qui a pris fin à l'issue du conflit de 1989, époque où il fallait absolument calmer les troupes pour les remettre au travail. C'est à ce moment-là que l'administration a supprimé le principe de la modulation de la prime de rendement. Cette prime, dont le montant était fonction du grade et du poste occupé se déclinait alors en une part fixe (40 % de l'attribution) et une part variable (60 % de l'attribution). Cette dernière était modulée entre 40 % et 160 % selon la manière de servir de l'agent, comme on disait en ces temps reculés.

Tout ça pour dire que c'était l'ancien temps avec des pratiques ringarde et totalement “has been”.

Aujourd'hui on fait moderne.

Le moderne s'appelle RIFSEEP, entendez Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Excusez du peu. Ça au moins, ça a de la gueule.

La modernissime prime, cette idée géniale et novatrice, se décline en une part fixe, globalement fonction des critères professionnels (IFSE ou indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise) et d'un complément indemnitaire annuel (CIA) modulable de 0 % à 100 % sanctionnant l'investissement personnel de l'agent.

Du neuf, du moderne, on vous disait.

Il n'y a que la logorrhée qui change.

Rien que des vieilles recettes réchauffées où, à l'intérieur de l'enveloppe, au mieux constante, des rémunérations on prendra aux uns pour donner aux autres.

C'est bien ce qu'ils savent le mieux faire. D'aucun s'imaginent encore que c'est de nature à motiver les troupes.

Les plus anciens se rappellent la chute vertigineuse du rendement à la sortie des parts variables des primes avant 89.

Mais, parlons technique.

Pour le moment le secrétariat général du ministre a affirmé qu'il n'y aura pas de modulation pour les B et les C, y compris en cas d'intégration au RIFSEEP.

Cette intégration est fonction des grades et des fonctions et s'étalera(it) entre janvier 2018 et janvier 2019. Les géomètres ouvrent le bal au 01/01/2018, le gros de la troupe suivra en janvier 2019,

Quant à croire que la modulation du RIFSEEP ne touchera ni les B ni les C, ça n'engage que ceux qui y croient.

La faille temporelle entre la prime ringarde et la prime moderne aura finalement duré une trentaine d'années.

Le Monde Merveilleux de la DRFiP

Comme tous les ans avec l'arrivée de la nouvelle année vient la saison des transferts de compétences. Budgets et collectivités sont baladés d'une trésorerie à l'autre. Dans le monde merveilleux imaginé par la DRFiP, les activités liées à ces budgets sont terminées le 31 décembre, et on peut donc donner instruction de ne plus y toucher jusqu'à ce que le transfert informatique se fasse (entre janvier et fin février). Dans ce monde magique, les comptables sont en position de force pour demander aux services de l'ordonnateur de ne plus procéder à aucune émission de mandats ou titres après une certaine date, soutenus en cela par leur brave leader du 4 Place de la République. Mais ce monde n'est qu'une illusion, et dans la réalité les ordonnateurs n'écourent que rarement les consignes données pour des nécessités de service. Du coup, les opérations continuent allègrement durant le mois de décembre et la journée comptable complémentaire s'éternise. Le fait que certains chefs de poste fassent en plus du zèle et refusent de vivre eux aussi dans la réalité (ou ne veulent tout simplement pas se compliquer la vie) fait que certaines trésoreries vont se retrouver avec des quantités importantes d'argent dormant sur des comptes d'attente. La direction (et ces quelques comptables zélés probablement en attente de promotion) vit clairement dans un monde parallèle où tout va bien dans le meilleur des mondes et ne tient pas du tout compte des difficultés et des couacs inhérents au fonctionnement d'un service dans le monde réel.

L'universalité selon la DGFIP

Tout le monde s'en souvient : lorsque le Portail Métiers est arrivé, il nous a été promis-juré que c'était pour ne plus avoir besoin que d'un logiciel. Un seul, universel, qui ferait tout tourner. Fini, les six-sept fenêtres ouvertes. Tous sur le Portail ! Un excellent concept.

Bon, il aurait pu y avoir des améliorations (et il y en a eu, heureusement !). Pour un ensemble applicatif de moins de dix ans, ne fonctionner que sous un logiciel propriétaire (Internet Explorer pour ne pas le nommer) connu pour sa particulière lenteur et instabilité est un peu un comble. Mais voyons le bon côté des choses ! Il est universel, on peut **tout** faire dessus !

Sauf ce qu'il est impossible de faire. Voyons ce que signifie "universel" chez nous. La Cigogne a besoin de quatre logiciels pour son travail du jour. Trois sur quatre s'ouvrent via le portail universel.

- Le logiciel A doit être ouvert en premier, sinon il ne s'ouvre pas.
- Le logiciel B ne marche que sous Internet Explorer.
- Le logiciel C ne marche que sous Firefox (ben oui, puisqu'il a été entre temps décidé qu'il fallait dorénavant utiliser Firefox et non plus Internet Explorer).
- Le logiciel D est hors-Portail. Manque de bol, il fait crasher le logiciel A lorsqu'il est lancé la première fois.

Pour avoir tout le nécessaire, il est donc obligatoire de lancer, dans l'ordre : Internet Explorer, puis le logiciel A, puis le D (qui fait crasher le A) et donc de fermer le D, de relancer le A, puis le D, puis le B, puis Firefox, puis le C.

Vous n'avez pas suivi ? La Cigogne non plus. Une seule chose est claire : en fait, c'est l'agacement des agents qui est universel, pas les logiciels.



Conservation des flux et surfaces

Il y a six mois, la trésorerie du SDEA déménageait. Des locaux flambants neufs à Schiltigheim, au nouveau siège du SDEA. Sur le principe, d'accord. La trésorerie va près de son ordonnateur, c'est donc compréhensible. Dans la pratique...

La Cigogne a mis la patte sur les loyers payés, puisque qui dit déménagement, dit nouveau bail. Dans l'absolu, pas de réel changement malgré les économies annoncées : on reste dans les environs des 8 000 € par mois. Par contre, ce ne sont plus les mêmes conditions. En effet, les agents, de part la configuration des nouveaux lieux, sont dorénavant plus serrés qu'ils ne l'étaient. De plus, ils manquent de place pour conserver leurs archives.

Qu'à cela ne tienne ! Lors d'une visite des lieux, la division Logistique et Immobilier a simplement affirmé au personnel que leurs méthodes de travail étaient obsolètes, qu'ils n'avaient pas à garder tout cela et qu'il convenait de moderniser leur action pour pallier au manque de place. Encore une fois, les agents sont restés admiratifs des connaissances de la direction sur leur travail. Tout comme eux, la Cigogne est absolument certaine que la Cour des Comptes appréciera *beaucoup* si les trésoreries commencent à ne plus conserver les comptes de gestion !

Pénurie à géométrie variable à la DGFIP.

À la DRFiP 67, comme sans doute dans toute la France, on nous parle à longueur d'année de baisses de crédits, d'économies, bref, nous sommes en pleine période de vaches maigres, et cela ne va pas s'améliorer. Et voilà que dans ce contexte de pénurie, le DRFiP 67, Bernard HOUTEER, lance à tous vents les invitations pour sa cérémonie des vœux 2017, non pas dans une salle de l'administration locale, comme celle des notaires à la Cité Administrative, mais dans des locaux privés, même pas terribles d'ailleurs, de CAP EUROPE. Comme quoi, du fric il y en a quand même, sauf que son affectation est tributaire des desiderata du patron, que ses états d'âme à ce sujet, n'étouffent certes pas. Ce grand moment d'hypocrisie coûtera à coup sûr "bonbon", et il y a fort à penser qu'il y aurait des actions plus vitales à mener avec ces crédits. Bref, on est retourné à l'Ancien Régime, elle est loin la nuit du 4 août !

Brève... Brève... Brève...

Nous sommes à une époque où il est tout à fait acceptable, à la télévision en heure de pointe, d'avoir un rédacteur en chef affirmant haut et fort qu'il est impossible d'atteindre l'égalité professionnelle : ça coûte trop cher. Ben oui, faudrait payer les travailleuses plus. A noter qu'actuellement, les femmes travaillent gratuitement entre le 7 novembre et le 31 décembre au vu de leurs salaires. Presque deux mois de travail offerts aux employeurs.

Donc forcément, s'il faut leur payer ces deux mois, ça coûte cher. Un argument soutenu par notre direction générale, bien que plus subtilement. Les promotions sont en berne, les passages aux grades supérieurs se réduisent d'année en année. Ô hasard, les femmes sont sur-représentées aux bas grades et sous-représentées dans les grades les plus élevés.

La Cigogne rappellera néanmoins que les derniers à avoir refusé de payer leurs travailleurs étaient les esclavagistes, qui soutenaient que rémunérer les gens à leur juste valeur détruirait l'économie...

Où est passée la politesse ?

Le 15 décembre dernier aurait dû se tenir le CTL "Emploi" annonçant les nouvelles suppressions de poste. D'un commun accord, toutes les organisations syndicales ont boycotté cette session afin de protester contre cette intolérable agression des personnels. A cette occasion, elles ont également rédigé une déclaration commune exprimant les revendications de l'ensemble des personnels qu'elles représentent (déclaration qui peut être trouvée ici : http://www.financespubliques.cgt.fr/67/IMG/pdf/declaration_liminaire_boycott_ctl_15122016.pdf)

Le jour venu, il a été convenu de lire ladite déclaration commune. Une délégation de toutes les OS s'est donc rendue à la direction et a entamé devant le président du CTL la lecture. Las ! Sans doute peu intéressé par le discours des représentants du personnel, il n'aura même pas tenu trois phrases avant d'interrompre la lecture d'une remarque stupide.

C'est bien sûr loin d'être la première fois que le président du CTL s'amuse à interrompre les représentants du personnel. La Cigogne ne peut néanmoins s'empêcher de se demander si la coupure aurait été si spontanée et sans-gêne si la lecture avait été assurée par un orateur et non une oratrice...

Good year, Mrs Lagarde !

(ou la justice de classe expliquée aux débutants)

Plusieurs affaires judiciaires ont ébranlé le pays ces derniers temps. La Cigogne ne retiendra pour cet article que deux d'entre elles : le procès Goodyear et le procès Lagarde.

D'un côté, des salariés défendant leurs emplois qui ont retenu deux directeurs une unique nuit. De l'autre, une ministre offrant plus de quatre cents millions d'euros d'argent public à un "ami".

D'un côté, des salariés poursuivis sans même qu'il n'y ait de plaintes (toutes retirées par les plaignants). De l'autre, une ministre ayant fait l'objet d'une saisine de la CJR, la Cour de Justice de la République.

D'un côté, un seul salarié relaxé, les autres condamnés à de la prison avec sursis et une mise à l'épreuve de cinq ans (sans plainte, rappelons-le). De l'autre, une ex-ministre "condamnée" mais dispensée de peine et sans inscription au casier judiciaire. Autrement dit, reconnue coupable mais sans aucune conséquence pour elle.

Ceci est un exemple de la justice de classe. Une justice qui, selon vos revenus, vos connexions politiques et financières, sera incroyablement rude ou prodigieusement clémente. Ce genre de justice existe aussi dans notre administration, où une erreur de caisse d'un agent C ou B peut valoir autant, voire plus, qu'un détournement de fonds de plusieurs centaines de milliers d'euros d'un cadre A++++ (cf les bulletins des sanctions annuels...).

La CGT se positionnera toujours contre cette intolérable justice de classe. Le recours systématique à la violence, que ce soit judiciaire, policière ou hiérarchique, en dit long sur le mode de fonctionnement de notre administration ou, plus largement, de notre société. Rappelons-le encore une fois, les agents peuvent et doivent se défendre face à ces agressions. Qu'ils n'oublient pas qu'ils pourront toujours trouver de l'aide.

Les instances au pouvoir jouent sur la division. La meilleure réponse à leur opposer est la solidarité entre nous.

Hourrah ! Justice est faite.

La Cigogne ne résiste pas au plaisir de rapporter à ses lecteurs et lectrices, l'épilogue heureux du bras de fer ayant opposé l'agent "Columbo" à l'administration fiscale, dans l'affaire CAHUZAC.

Rappelons que Rémy GARNIER alias "Columbo", inspecteur du fisc Lot et Garonnais, avait enquêté sur le compte suisse du ministre de l'Économie et des Finances, et pour cela avait fait l'objet de brimades et de harcèlement moral, de la part de sa propre administration. La justice vient de sanctionner la Direction Générale des Finances Publiques pour ses fautes répétées, et de la condamner à indemniser Rémy GARNIER pour les préjudices subis, à hauteur de 125,000 €. Les cas de harcèlement moral ne sont pas rares à la DGFIP, comme ailleurs, n'hésitez pas à les faire connaître, même si cela peut paraître difficile, notamment par le biais des fiches de signalement !

Voici l'article paru le 9 décembre 2016 dans le journal le "SUD OUEST" qui relate fort justement l'affaire :

L'agent « Columbo » réhabilité

L'État devra verser 125 830 euros à l'ex-inspecteur du fisc qui avait été sanctionné pour avoir, entre autres, enquêté en solo sur le compte suisse de Cahuzac

Quelle coïncidence ! Hier, au moment même où celui qui est à l'origine de ses ennuis écopait de trois ans de prison ferme, Rémy Garnier recevait au courrier l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux. La juridiction a condamné l'État à verser 125 830 euros à l'ancien inspecteur du fisc lot-et-garonnais, deux fois plus que la somme allouée en 2014 par le tribunal administratif. Après quinze ans de guérilla juridique, cette décision sonne comme une véritable réhabilitation pour l'ancien limier surnommé « Columbo » par ses pairs.

L'ombre de Cahuzac

Suspendu, placardisé, objet de vexations répétées, Rémy Garnier a vu la fin de sa carrière brisée pour avoir voulu rester coûte que coûte fidèle à un principe parfois perdu de vue dans les sphères de la Direction générale des finances publiques : l'égalité des Français devant l'impôt. En 2001, cela l'avait incité à marquer sa désapprobation après l'effacement d'un redressement fiscal notifié à la Coopérative France-Prunes.

Quelques mois plus tôt, Jérôme Cahuzac, alors député de Villeneuve-sur-Lot, était discrètement intervenu auprès du ministre de l'Économie afin

que le fisc baisse pavillon. Rémy Garnier n'avait pu s'empêcher de faire part de son désaccord. Son administration l'avait alors pris en grippe. Loin de se taire, Columbo s'était rebellé, n'hésitant pas quelques années plus tard à mener en solo des recherches pour débusquer le compte suisse de Jérôme Cahuzac, dont il avait eu vent. Ce qui lui avait valu un avertissement signé du ministre du Budget de l'époque, Éric Woerth.

« Acharnement »

Le déplacement d'office, l'affectation dans des postes dépourvus de réalité, l'engagement de poursuites disciplinaires infondées... autant de brimades qui, selon la cour d'appel, « révèlent de la part de l'administration un acharnement à l'égard de son agent ». Si le fonctionnaire a pu tenir des propos « excessifs » et rudoyer quelque peu son obligation de réserve, il n'y a pas lieu de lui en faire grief, ses philippiques étant une réponse au comportement « abusif » de son employeur.

La Direction générale des finances publiques est sanctionnée pour ses fautes répétées et le harcèlement moral dont elle s'est rendue coupable. Mais les juges estiment aussi que Ré-



Rémy Garnier, ex-inspecteur du fisc lot-et-garonnais.

ARCHIVES THIERRY SUIRE/« SO »

my Garnier doit être indemnisé pour son préjudice de carrière. Soit au total une addition de 125 000 euros. « J'ai toujours eu un comportement exemplaire. Bien des gens ont eu la Légion d'honneur pour moins que cela », expliquait hier l'ex-inspecteur, pas revanchard pour deux sous. « Je vais passer pour un laxiste, mais je ne suis pas partisan de l'incarcération de Jérôme Cahuzac. La prison, c'est fait pour les gens dangereux pour autrui. Il aurait mieux valu le frapper au portefeuille. »

Dominique Richard

P e t i t e a n n o n c e

**Géomètre cède veste neuve,
jamais portée,
reçue avant Noël.**

Achetée sur le site la FoirFouilleAdministrative.com, ce K-Way fera le bonheur d'un bricoleur amené à utiliser son Karcher.

Il pourra également régaler vos amis lorsque vous entreprendrez de rejouer le fameux sketch de Dany Boon.

En tout cas, par les froids actuels, il ne pourra pas être utilisé faute d'être adapté aux basses températures puisque la doublure ne sera fournie qu'à une date ultérieure. En plein été, sans doute...

Est-il besoin de le rappeler : certaines affaires sont celles de professionnels. Le gestionnaire préposé aux chaussures de sécurité s'avérait bien plus efficace puisque chacun pouvait disposer d'un catalogue et y choisir chaussure à son pied.

Le sketch sur Youtube© :

<https://www.youtube.com/watch?v=wKm4Ik2a8sA>



Conseil National

La CGT Finances Publiques a tenu son Conseil National (réunions des secrétaires de section à mi-mandat) du 10 au 12 janvier dernier à Strasbourg.

Notre section a donc eu le plaisir d'accueillir environ 150 camarades venus de toute la France et des DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane).

6 camarades de la section ont apporté leur contribution à l'organisation de ce Conseil National et, selon les premiers retours, les participants ont été enchantés de l'accueil alsacien et de l'art de vivre local.

Ce Conseil National a permis d'échanger sur bien des sujets et a réaffirmé un constat simple : la DGFIP est en danger de disparition.

Vous trouverez l'appel aux agents ici : <http://www.financespubliques.cgt.fr/file/4033/download?token=MG-2ewlL>
Prochainement, vous pourrez trouver quelques photos sur notre site internet local.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : _____ **Prénom :** _____

Grade : _____ **Indice :** _____

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local où l'un des secrétaires :

Jean Michel CHAIRON au CFP de Drulingen

Gilles Streicher au CFP de Strasbourg Avenue des Vosges